



Vlaanderen
is zorgzaam en
gezond samenleven

Le test d'impact pauvreté l'Autorité Flamande

Type

- ▶ Analyse d'impact spécifique sur la pauvreté
- ▶ Evolution
 - 2014 : introduction du test de pauvreté (circulaire VR 2014/13) Partie de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)
 - × Après 'quicksan' du développement durable qui s'adresse à des publics multiples
 - 2019 : suppression de l'AIR (et de la circulaire) : maintien du test de pauvreté au sein du processus de participation du public dans le cadre de la politique de qualité et du processus réglementaire

Cadre législatif

- ▶ Pas de base décrétole
 - Contrairement à JoKER
- ▶ Circulaire VR 2014/13 relative, entre autres, à l'analyse d'impact réglementaire (levée en 2019)
- ▶ Inclus dans plusieurs notes politiques/VAPA
- ▶ VAPA 2015-2019
 - Liste des dossiers pour le test de pauvreté
- ▶ Circulaire VR 2019/11 sur les processus politiques et réglementaires
 - Processus de consultation (importance de la participation)
 - Analyse d'impact (dans le cadre du MoT)
 - × Impact social - groupes cibles particuliers (JoKER et le test de pauvreté sont explicitement mentionnés)
 - × Impact sur les droits fondamentaux

Objectifs

- ▶ Évaluer si les réglementations ont des impacts (involontaires) sur les personnes en situation de pauvreté
- ▶ Éviter l'exclusion des groupes cibles
- ▶ Ne pas créer de nouvelles pauvretés ou les aggraver avec de nouvelles politiques
- ▶ Contribuer à une meilleure qualité globale de la réglementation

Test pauvreté: qu'est-ce que ?



- ▶ Un **processus** participatif
 - ▶ par lequel les acteurs gouvernementaux, en **dialogue** avec d'autres acteurs impliqués (savoirs expérientiels et scientifiques)
 - ▶ **examinent** l'impact des politiques
 - ▶ sur **la pauvreté**, les personnes en situation de pauvreté ou les inégalités susceptibles de conduire à la pauvreté.
-
- ▶ Étudier la possibilité d'un octroi automatique des droits

Test pauvreté : qu'est-ce que ce n'est pas ?



- ▶ Un exercice formel
- ▶ Check list
- ▶ Juste un document
- ▶ Processus interne au gouvernement

Projets visés

- ▶ Idéalement : chaque mesure politique
- ▶ Mais : proportionnalité !
- ▶ Auparavant (2014-2019)
 - Au début de la législature : établir des priorités
 - Conseil de l'HPAO
 - Liste des dossiers pour le test de pauvreté à la VAPA
 - Suivi via les agendas réglementaires et les rapports d'avancement
 - *Groeipakket*, tarification de l'eau, pauvreté énergétique, projets de soutien aux familles, secteur du sport organisé,
- ▶ Réalité :
 - Décision du ministre compétent & VR
 - Peu d'applications (récentes) sous une forme complète

Acteurs

- ▶ Responsable
 - = le ministre et l'administration compétents
 - ▶ Gestionnaire(s) de dossiers administratif (contenu, juridique,...)
 - ▶ Rôle du *aandachtsambtenaar* de la lutte contre la pauvreté
 - ▶ Savoirs expérientiels:
 - Netwerk tegen Armoede
 - D'autres éventuellement
 - ▶ Connaissances scientifiques : selon le dossier
 - chercheurs (existants et/ou nouveaux)
 - données (internes et externes)
- ! Au début du processus : accords clairs et répartition des tâches !

Savoirs expérientiels

- ▶ *Netwerk tegen armoede* comme partenaire prioritaire
 - Charge de travail
 - Prise en compte des méthodes de travail par les associations
 - Planification et bons accords
- ▶ Autres organisations possibles
 - Saamo, experts du vécu, ...
 - Sources de savoirs expérientiels antérieures (pas exclusives)
- ▶ Par des consultations répétées et le croisement avec d'autres savoirs
 - PAS seulement des avis (note)
 - PAS uniquement un processus de participation à partir des savoirs expérientiels

Timing & Conditions préalables

▶ **Timing = condition préalable**

- Dès le début du processus décisionnel
- Tout au long du processus
- Prévoir suffisamment de temps à chaque étape du processus

▶ **Autres conditions préalables**

- Engagement réel et volonté de prendre en compte les résultats
- Définir le cadre : qu'est-ce qui est fixé, qu'est-ce qui ne l'est pas ?
- Transparence
- Contribution de l'expertise
- S'aligner sur les organes consultatifs existants
- Parfois, un test de pauvreté ponctuel ne suffit pas, mais une consultation et/ou une évaluation continues sont nécessaires.

Périmètre – approche/grille de questions

- ▶ Impacts dans le cadre d'une politique flamande durable de lutte contre la pauvreté
- ▶ Effets sur l'état (étendue, nature) de la pauvreté et la position des personnes en situation de pauvreté dans la société.
 - Ampleur (nombre de personnes en situation de pauvreté, évolution du groupe cible)
 - Portée (impact sur d'autres domaines, par exemple la mobilité sur les possibilités d'emploi)
 - Profondeur (fossé séparant les personnes du reste de la société, politiques d'inclusion ou de non-inclusion, stigmatisation)
 - Durée (pauvreté générationnelle vs de courte durée, risque de pauvreté à long terme pour ceux qui sont à la limite de la celle-ci)
- ▶ Vérification éventuelle du droit automatique, le cas échéant

Champ d'application

► Mise en œuvre pratique:

- Décision : test de pauvreté dans le dossier X
- Le ministre compétent décide qui sera impliqué sur la base de savoirs expérimentiels et scientifiques.
- Accords avec les acteurs concernés, au début du processus décisionnel
- Calendrier, approche et attentes mutuelles : conseils, moments de consultation, (nouvelle) recherche scientifique, etc.
- Consultation régulière aux étapes importantes du processus
- Processus précis dans l'exposé des motifs/Note au gouv., conseils/recherches plus larges joints ou consultables
- Mettre à l'ordre du jour du gouv.

Publication

- ▶ Actuellement :
 - Partie de l'exposé des motifs ou note au gouvernement flamand
- ▶ Auparavant :
 - Partie de l'AIR:

- ▶ Rapports scientifiques, encourager la publication des contributions du *Netwerk tegen Armoede* à la fin du processus

Suivi

▶ Actuellement :

→ administration compétente

→ écrit dans un document public, afin que le Parlement flamand, les conseils consultatifs et les acteurs externes puissent assurer le suivi.

▶ Auparavant (RIA) :

→ L'administration coordinatrice de la lutte contre la pauvreté donnait son avis sur les dossiers

→ Le ministre en charge via le Conseil des ministres

A l'avenir ?

- ▶ Aucune mention dans l'accord de coalition
- ▶ Document d'orientation sur le bien-être, la santé, la famille et la réduction de la pauvreté (Ministre Gennez)
 - 2.1.2. OD: Nous étayons les politiques par des connaissances scientifiques et expérimentales

“Pour éviter que de nouvelles mesures n'aient des effets négatifs inattendus sur les personnes en situation de pauvreté ou ne créent de nouvelles pauvretés, nous encourageons les différents domaines politiques à appliquer le test d'impact pauvreté, qui consiste à croiser les savoirs expérimentiels des personnes en situation de pauvreté avec les savoirs scientifiques, les savoirs politiques et les savoirs professionnels.”



Vlaanderen

is zorgzaam en
gezond samenleven

Contact

**Departement Zorg
Afdeling Beleidscoördinatie**

T 02 553 33 30

beleidscoördinatie.zorg@vlaanderen.be

Frank Van den Branden - frank.vandenbranden@vlaanderen.be

Koen Devroey – koen.devroey@vlaanderen.be

<https://www.vlaanderen.be/gezondheid-en-welzijn/armoede/armoedebestrijding-in-vlaanderen/armoedetoets>